

présentes à la conférence, y assuma le rôle d'«intermédiaire intègre» en s'efforçant d'apaiser les différends entre les États-Unis et le Royaume-Uni (document 282). Le Canada devint membre du conseil, ou de la direction, de l'Organisation provisoire de l'aviation civile qui vit le jour lors de la conférence. Cet honneur perdait toutefois de sa signification en regard de la taille de cet organisme, qui comptait vingt et un membres. Il fut néanmoins décidé que le siège social de l'organisation provisoire serait établi au Canada et, le 15 août 1945, le conseil se réunissait à Montréal.

Selon la conception qu'en avait le Canada, la future Organisation des Nations Unies devait être la clé de voûte du monde d'après-guerre (Chapitre IV). Les autorités canadiennes accordèrent une attention particulière à la rédaction de la charte par les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et de la Chine réunis à Dumbarton Oaks à l'été 1944. Les Anglais se chargeaient par ailleurs de transmettre les observations du Canada, qui jugeait capitale la position des états qui, sans être de grandes puissances, avaient démontré lors de leur participation à la guerre «leur empressement à intervenir conjointement à la fois contre toute forme d'agression et de possession d'installations industrielles et militaires étendues» (document 409). En vertu du principe de la représentation fonctionnelle, on déploya des efforts considérables pour permettre à ces états de jouer un rôle accru. Au moment de la conférence de San Francisco, qui eut lieu un an plus tard, la délégation canadienne en arrivait toutefois à la conclusion qu'il fallait accepter la domination des grandes puissances si l'on voulait assister à la naissance d'une organisation mondiale qui comprendrait l'U.R.S.S. et les états sous son influence. Le 10 juin 1945, Norman Robertson déclarait à San Francisco : «À notre avis, il vaut mieux nous satisfaire de cette Organisation-là et, une fois cette décision prise, cesser de vouloir remettre en question le fragile consensus auquel les grandes puissances sont parvenues» (document 478). Pareil réalisme n'altéra nullement l'optimisme qui transparaît dans les documents publiés dans le présent volume, surtout lorsque les «rencontres privées» entre grandes puissances ne jouaient pas un rôle déterminant (document 499). Les états moins importants eurent davantage la chance de se mettre en évidence lorsque le comité exécutif de la Commission préparatoire se réunit par la suite à Londres pour mettre au point les derniers détails concernant le fonctionnement de la nouvelle organisation. Ces séances et celles de la Commission elle-même permirent au Canada de raffermir ses espoirs quant à son rôle éventuel au sein des Nations Unies.

Mais les responsables de la politique étrangère canadienne étaient davantage inquiets des conséquences de la course à l'armement nucléaire (Chapitre V). Avant l'explosion, le 6 août 1945, de la première bombe atomique, la principale préoccupation du Canada touchait la production nucléaire et la coordination de cette production avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Par la suite, le Canada s'intéressa aux répercussions que cette production pourrait avoir sur les plans militaire et diplomatique, de même qu'aux mesures à prendre pour en arriver à un contrôle à l'échelle internationale. Même s'il était préoccupé à l'idée qu'une grande puissance pût exercer un monopole à cet égard (document